

COMMUNE DE BÉGANNE
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/03/2022
Reçu en préfecture le 09/03/2022
Affiché le
ID : 056-215600115-20220224-D2022_001B-DE



D2022-001

SEANCE DU 24 FEVRIER 2022

Date de convocation :
18 février 2022
Membres en exercice : 15
Présents : 12
Absents ayant donné un pouvoir : 3
Absents n'ayant pas donné de pouvoir : 0
Secrétaire de séance :
Emmanuelle LE BRUN

POUVOIRS

- ✓ Anthony de BOUARD à
Emmanuelle LE BRUN
- ✓ Fabienne DANIEL à Valérie LE COMTE
- ✓ Michel MOQUET à
Marie-Noëlle COUÉRON

VOTES

Pour : 15

- ✓ RYO Bernard
- ✓ DE LANTIVY François
- ✓ LE BRUN Emmanuelle
- ✓ POUPART Michel
- ✓ LEFEUVRE Florence
- ✓ GUYON Isabelle
- ✓ BEGOUIN Hubert
- ✓ SOUCHET Yvonnick
- ✓ JARNIER Dominique
- ✓ DEBOUARD Anthony
- ✓ LE COMTE Valérie
- ✓ DANIEL Fabienne
- ✓ TUAL Virginie
- ✓ MOQUET Michel
- ✓ COUÉRON Marie-Noëlle

Contre : 0
Abstention : 0

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL A L'ASSEMBLEE SPECIALE DE SEMBREIZH

L'an deux mil vingt-deux, à vingt heures, le jeudi vingt-quatre février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard RYO, Maire.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1524-5 et R1524-3 et suivants ;

VU les statuts de la société d'économie mixte Sembreizh ;

ENTENDU le rapport de Florence LEFEUVRE ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DESIGNE Monsieur Bernard RYO comme représentant de la commune de Béganne à l'assemblée spéciale de Sembreizh ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Bernard RYO

